



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 novembre 2017
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 3 novembre 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport présenté par la Nouvelle-Zélande en application du paragraphe 18 de la résolution 2371 (2017) du Conseil (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 3 novembre 2017
adressée au Président du Comité par la Mission permanente
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Nouvelle-Zélande sur l'application
de la résolution 2371 (2017) du Conseil de sécurité**

La Nouvelle-Zélande est attachée à l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée.

Au paragraphe 18 de sa résolution 2371 (2017), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres de lui faire rapport dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution, et par la suite à la demande du Comité, sur les mesures concrètes qu'ils auraient prises pour appliquer effectivement ses dispositions.

La Nouvelle-Zélande tient à informer le Comité qu'elle applique déjà de nombreuses dispositions de la résolution dans le cadre de sa politique actuelle et de la Réglementation de 2017 relative aux sanctions de l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée, qu'elle a entrepris de modifier de manière à appliquer les dispositions restantes de la résolution 2371 (2017). La Nouvelle-Zélande présentera un autre rapport au Comité dès qu'aura été mené à bien le processus national d'application desdites dispositions.
